

La Vesancière

N° 65 - XVII^e année

Avril 2013



Vive le Printemps !

FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

Réception des articles

A la mairie ou auprès des personnes suivantes :

Geneviève Blanc 04 50 41 56 83

Eliane Jonker 04 50 42 39 39

Catherine Pélieu 04 50 42 37 81

Ou par adresse électronique : **eliane.jonker@gmail.com**

Dernier délai pour les articles de la prochaine parution : **30 juin 2013**

Distribution

Janvier Amicale des sapeurs pompiers

Avril CLAV

Juillet Les Amis de la chapelle

Octobre Conseillers municipaux

***Dès la réception, merci de distribuer les bulletins
le plus rapidement possible,
(dans les 2 à 3 jours maximum)***

Calendrier des animations du 2^{ème} trimestre 2013

Vendredi 19 avril

concours de belote - CLAV à 14h

Vendredi 19 avril

vente de fromages - Coop école à 16h30

Vendredi 3 mai

repas de printemps - CLAV

Lundi 20 mai

pèlerinage et kermesse - les Amis de la chapelle

Vendredi 7 juin

sortie dans la vallée d'Aups - CLAV

Dimanche 9 juin

pique-nique - Amicale des Anciens de Vesancy

Dimanche 23 juin

concours de pétanque - CLAV/pompiers

Samedi 6 juillet

Fête Nationale - Amicale des pompiers

HORAIRES du SECRETARIAT de MAIRIE

**Du lundi au vendredi
de 8h à 12h
et le jeudi soir
de 18h à 19h30**

Permanences M. le maire sur RV
mardi et jeudi matins
(en fin de matinée)

Permanences M. le maire et adjoints
sur RV

le jeudi de 20h à 20h30

 04 50 41 53 55

 marie.de.vesancy@luxinet.fr

ETAT CIVIL

Naissances

Arthur Mabaffa 17déc. 2012

petit-fils de Jacqueline Gillot

Coline Maire 18 janvier 2013

Thalia Sérignat 13 février 2013

Rose Wintzer 03 mars 2013

Fanny Houllemare 13 mars 2013

Décès

Félix Blanc 8 février 2013

Gabrielle Robbez 17 mars 2013

Le mot du Maire

Le Plan Vigipirate rouge a été réactivé. Il prescrit, entre autre, l'interdiction de stationner devant les écoles et les bâtiments sensibles.

Je rappelle que, par arrêté du 15 mai 2010, pour des raisons de sécurité, de tranquillité publique, d'accès à l'école et de desserte, le stationnement de tous les véhicules est interdit dans la cour du château sauf ayants-droit, livraisons, propriétaires et handicapés.

A tous, parents, membres des associations, et autres, il est demandé de respecter impérativement cette interdiction, pour la sécurité des enfants.

Le parking des pompiers derrière le château est à votre disposition.

Mise à jour du plan cadastral pour les propriétaires fonciers

Les travaux se dérouleront du 08/04/13 au 30/06/13

Les propriétaires sont instamment invités :

- à réserver le meilleur accueil au géomètre M. Stéphane MOLLARD et son aide
- à fournir toutes indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs immeubles et à lui communiquer les plans qu'ils possèdent,
- à vérifier son identité et lui demander sa carte professionnelle (commission d'emploi)

Il est rappelé que les géomètres sont autorisés à pénétrer dans les propriétés (à l'exclusion de l'intérieur des habitations), qu'elles soient closes ou non closes.

Cette opération ne concerne que la mise à jour des constructions, en particulier ne seront pas traités les problèmes liés aux limites parcellaires ou à tout autre litige entre propriétaires.

Principales décisions prises par le conseil municipal au cours des séances de janvier, février, mars 2013

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE GEX

Arrêté préfectoral d'adhésion de la commune de Vesancy à la CCPG et élection des délégués

Le préfet a transmis son arrêté du 28 décembre 2012 portant sur la modification du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Gex et la dissolution concomitante du Syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale du Pays de Gex.

Ainsi l'article 1 stipule qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Gex est étendu à la commune de Vesancy.

La commune de Vesancy sera représentée au conseil de communauté par un délégué titulaire : Enrico FALCO et une déléguée suppléante : Nathalie NICOD.

Les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences seront mis de plein droit à disposition de la CCPG. La mise à disposition sera constatée par procès-verbal et sera présentée après les résultats des comptes de gestion et administratifs du budget eau et assainissement.

Les compétences de la CCPG

Le Directeur Général des Services de la CCPG a proposé de rencontrer les élus pour répondre à leur interrogation sur les incidences de l'adhésion pour la commune quant aux différents secteurs de compétences :

- Aménagement de l'espace et relations frontalières, transports
- Développement économique (entreprises et emploi)
- Développement touristique
- Affaires sociales
- Affaires culturelles
- Eau et assainissement collectif et non collectif
- Environnement et agriculture
- Randonnée
- Gestion et valorisation des déchets
- Sécurité et prévention de la délinquance
- Technologie de l'information et de la communication.

Représentativité des communes au sein de la CCPG

Dans le cadre des lois du 16/12/2010 et du 31/12/2012, le législateur a fixé les nouvelles règles de représentativité des communes au sein des conseils communautaires des communautés de communes.

Ces nouvelles règles sont applicables aux élections municipales de 2014. Deux solutions sont possibles :

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

- Soit une application stricte de la loi avec prise en compte des populations municipales respectives, actualisées par l'INSEE au 03/01/2013 qui donne 42 délégués attribués aux communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Au terme de cette attribution, 11 communes n'ont pas de siège attribué. La loi attribue à ces communes 1 siège de délégué titulaire et 1 siège de délégué suppléant. Au terme de la règle législative, le conseil communautaire serait de 53 délégués.

- Soit la détermination d'un nombre de délégués et une répartition des règles issues d'un accord amiable entre les communes à la majorité qualifiée. En conclusion d'une réunion de concertation entre tous les maires du Pays de Gex, conformément à la loi du 31/12/2012, il est proposé une majoration de 25% du nombre de délégués communautaires, soit au total 66 délégués.

La répartition préconisée est de retenir la répartition de 53 sièges résultant de l'application de la loi sans accord amiable et pour les 13 sièges supplémentaires relevant d'un accord amiable, d'accorder un siège supplémentaire à toutes les communes dont la population est comprise entre 1 000 et 4 000 habitants.

Les communes membres de la CCPG sont appelées à se prononcer et décider si elles sont favorables ou opposées à un accord amiable entre les communes avec 66 délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil donne un avis défavorable à la représentativité des communes au sein du conseil communautaire du Pays de Gex sur la base de l'accord amiable entre les communes avec 66 délégués.

URBANISME

Demandes de certificat d'urbanisme-CU

4 route de Divonne / Vente Quénardel à Bardi-Mulner : **abandon du droit de préemption**

Déclarations préalables

75 chemin de Pochet / Mark Buttner - pose d'un velux : **avis favorable**

235 route de la Chapelle / Mme Fontaine - nouvelle proposition en vue de construire : **dossier transmis à la DDT.**

Projet Auberge

Le maire précise la mise à la vente d'un bien situé au 55, place de la Batteuse et détenu par la SCI représentée par Mesdames ROCHAT et CHENNAZ. Ce bien implanté sur un terrain de 832 m² est composé d'un restaurant au rez-de-chaussée sur 133 m² environ avec terrasse et de deux appartements en étage de 80 et 82 m² environ.

Considérant que la commune souhaite préserver l'implantation de ce commerce et ainsi maintenir une activité sociale dans le village,

Considérant qu'il sera nécessaire de prévoir des travaux de mise en sécurité et de mise en conformité avec les exigences réglementaires en matière thermique et aménagement pour l'accès aux personnes à mobilité réduite,

Considérant que le financement de cette acquisition et de ces travaux nécessitera un emprunt,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe de l'acquisition amiable de ce bien et donne pouvoirs au maire pour procéder à la négociation du prix de vente de ce bien, à la suite de laquelle le maire devra présenter à l'assemblée délibérante la proposition définitive du vendeur.

PLU

Après la présentation du maire qui rappelle :

- les conditions dans lesquelles la révision du Plan Local d'Urbanisme a été mise en œuvre,
- les objectifs de cette révision qui ont été présentés et débattus lors du conseil municipal du 20 janvier 2011.
- les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable,
- les modalités de la concertation définies dans la délibération du 19 mars 2009

*Considérant les documents préparatoires au PLU mis à disposition des membres de l'assemblée.
Considérant que le projet du PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale*

L'assemblée municipale a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision du PLU.

FINANCES

Budget

Compte Administratif du budget principal 2012 de la commune

<u>Section Fonctionnement</u>	Crédits ouverts	Réalisés
Dépenses	739 277.45 €	452 556.45 €
Recettes	739 277.45 €	589 381.91 €
Résultat de l'exercice 2012		+ 136 825.46 €
Résultat reporté au 31/12/11		88 798.45 €
Résultat section Fonctionnement : excédent de fonctionnement : 225 623.91 €		

<u>Section Investissement</u>	Crédits ouverts	Réalisés	Reste à réaliser
Dépenses	567 509.29 €	114 198.78 €	29 429.83 €
Recettes	567 509.29 €	396 279.12 €	
Résultat fin d'exercice 2012		282.080.34 €	
Résultat reporté au 31/12/11		95 966.17	
Résultat section Investissement : résultat cumulé : + 378 046.51 €			

Affectation des résultats de Fonctionnement du budget principal

Proposition d'affectation de l'excédent de **Fonctionnement** constaté au 31/12/2012 soit **225 623.91 €**

- **15 623.91 €** seront reportés en section de Fonctionnement en 2013
- **210 000 €** seront réaffectés à la section Investissement, au compte 1068

Compte Administratif du budget 2012 du service eau et assainissement

<u>Section Fonctionnement</u>	Crédits ouverts	Réalisés
Dépenses	102 919.45 €	78 401.31 €
Recettes	102 919.45 €	65 026.24 €
Résultat fin d'exercice 2012		- 13 375.07 €
Résultat reporté au 31/12/11		1 011.79 €
Résultat section Fonctionnement : déficit de Fonctionnement: - 12 363.28 €		

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Section Investissement	Crédits ouverts	Réalisés	Reste à réaliser
Dépenses	611 585.57 €	4 485.06 €	3 417.33€
Recettes	611 585.57 €	34 400.91 €	
Résultat fin d'exercice 2012		29 915.85 €	
Résultat reporté au 31/12/11		74 184.76 €	
Résultat section Investissement : excédent d'investissement :		104 100.51 €	

Compte de Gestion du budget 2012 du service eau et assainissement

Le compte de gestion du receveur municipal fait apparaître :

- un déficit au 31/12/2012 de Fonctionnement de - 12 363.28 €
- un excédent au 31/12/2012 d'Investissement de +104 100.51 €

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	604 104.91	604 104.91(intégrant un report de résultat 2012 de 15 623.91€)
INVESTISSEMENT	1 808 079.83 dont 29 429.83€ de reste à réaliser 2012	1 808 079.83 (intégrant un report de résultat 2012 de 378 046.51 €)

le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Budget primitif principal 2013 de la commune

Après délibération le conseil municipal approuve le budget primitif principal 2013

Proposition de taux de la fiscalité ménage pour 2013

Libellés	Bases prévisionnelles 2013 notifiées	Taux proposés	Produits correspondants attendus
Taxe d'habitation	912 100	12,74 %	116 202
Taxe foncière bâti	570 700	6,87 %	39 207
Taxe foncière non bâti	16 500	34,35 %	5 668
CFE	46 400	19,09 %	8 858
Total			169 935

Les taux restent inchangés par rapport à 2012

Cotisation 2013

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ain

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ain (C.A.U.E) propose le renouvellement de cotisation pour l'année 2013, fixée, pour la commune de Vesancy, à la somme de 60 €.

Considérant que le C.A.U.E. met, gratuitement, à disposition des communes, un professionnel de l'équipe technique pour un conseil, un avis, une visite pour résoudre une question ponctuelle concernant le cadre de vie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la cotisation.

Mission Locale Action Jeunes

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

La Mission Locale Action Jeunes accueille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale

Le bulletin d'adhésion pour l'année 2013 à La Mission Locale Action Jeunes, fixe la cotisation de la commune de Vesancy, à la somme de 638 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte au titre de l'année 2013, l'adhésion de la commune, à La Mission Locale Action Jeunes.

FORÊT

Proposition de ventes sur pied

Pour 2013, il est proposé de mettre à la vente en bois sur pied :

- parcelle 37 : 223 m³ de résineux et 40 m³ de feuillus
- parcelle 43 : 107 m³ de résineux

Programme de travaux à réaliser en forêt pour l'année 2013

- Travaux de maintenance : sur une partie des parcelles 28 et 29 et sur la route de la Vesancière
- Travaux d'infrastructure : entretien des gouilles et des bords de route
- Travaux touristiques : abattage, façonnage arbres dangereux le long des chemins fréquentés
- Travaux sylvicoles : dégagement de semis parcelles 45-47-48-51-61 et parcelles 51-61-45-28-29 plantation parcelle 51
- Travaux d'exploitation : abattage, façonnage, débardage, produits accidentels
- Travaux environnementaux de débroussaillage mécanique, lutte contre l'envahissement ligneux de l'alpage parcelles 59-60

Total des dépenses de fonctionnement à prévoir sur budget 2013 : 71 000 €

Après délibération, l'assemblée approuve ces propositions et précise que les travaux environnementaux de débroussaillage des parcelles 59-60, ne doivent, en aucune façon, créer des tranchées ouvertes sur la Dôle, la Faucille ou le Mont Blanc.

Délivrance de bois à l'affouage

Il est rappelé que seuls peuvent prétendre au bois d'affouage les résidents de la commune (résidence principale et résidence secondaire). Les foyers intéressés devront s'inscrire pour obtenir un lot, uniquement pour sa consommation personnelle, son attribution ne peut être détournée.

L'exploitation des lots pourra se faire jusqu'au 26 mai 2013 .

Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes pour les travaux de forêt

Le Maire rappelle les travaux en forêt à réaliser en 2013, proposés, par les services de l'ONF :

- dégagement des semis naturels, nettoyage, dépressage, intervention sur les perches des parcelles 45-51-61 soit 1.50 Ha pour un montant de 884.14 € HT
- dégagement des semis naturels, nettoyage, dépressage, intervention sur les perches des parcelles 28-29 soit 2 Ha pour un montant de 589.43 € HT

Considérant que la Région Rhône-Alpes est susceptible de subventionner ce type de travaux à hauteur de 30%, il est proposé de solliciter la Région pour l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter de la Région Rhône-Alpes une subvention au taux le plus élevé pour les travaux en forêt précisés ci-dessus et dont le coût total

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

hors taxe est estimé à 1 473.57€ et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

ECOLE

Nouveaux rythmes scolaires

Le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 précise la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles maternelles et élémentaires.

La réforme des rythmes éducatifs entrera en application à la rentrée 2013. Cependant, jusqu'au 31 mars prochain, il est possible de demander le report de son application à la rentrée 2014.

Les élèves bénéficieront, comme auparavant de 24 heures de classe par semaine, qui seront réparties sur 9 demi-journées. (Allègement de la journée de classe de 45 mn en moyenne).

Il conviendra que la commune réorganise le temps périscolaire jusqu'à l'heure actuelle de fin de classe.

Ainsi, la mise en place de ce nouveau rythme sur la commune nécessite un temps d'analyse et de concertation sur l'organisation des temps périscolaires.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de demander le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014-2015, et charge le maire de présenter cette demande auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale et de saisir le conseil général de l'Ain, compétent en matière d'organisation et de financement des transports scolaires afin de solliciter son avis sur cette demande de dérogation.

CHÂTEAU

Place du Château

Il est nécessaire d'envisager la sécurisation de la place du Château et de trouver des solutions avec l'accord de Melle Crochat. Des devis ont été demandés pour la mise en place de bornes escamotables.

DIVERS

Cartes électorales

Les personnes inscrites sur la liste électorale de Vesancy ne possédant pas leur carte d'électeur, doivent les réclamer auprès du secrétariat de mairie.

Courrier

de Mme SCHALLER Fatiha pour la création d'une association pour les fontaines du village. Après lecture, il est décidé de prévoir une rencontre pour un complément d'information.

Dates des prochaines séances du conseil municipal :::::

Les jeudis 18 avril - 23 mai - 20 juin à 20h30.

Inscriptions à l'école publique de Vesancy

Dès 4 ans (avant le 31/12/2013) et dès 3 ans selon disponibilité

Période d'inscription : avril, mai, juin 2013

Documents à fournir :

- copie du livret de famille,
- copie du carnet de vaccination de l'enfant,
- certificat de radiation du précédent établissement scolaire,
- justificatif de domicile récent (quittance loyer, électricité...).

L'école publique de Vesancy comprend 2 classes (maternelle et primaire).

Elle est dotée :

- d'un **service** qui accueille les enfants à **midi**, sous la surveillance d'un agent communal afin de prendre leurs repas préparés par les parents.
- d'un service de **garderie périscolaire** avec **inscriptions obligatoires en mairie**

Rappel des horaires du service périscolaire

Lundi - mardi - jeudi - vendredi

matin : 7h30 à 8h50

soir : 16h30 à 18h30

CRECHE

Depuis le rattachement de la commune à la CCPG,
les familles peuvent inscrire leurs jeunes enfants à la crèche

"Les petits loups"



55 allée Saint Exupéry à Divonne-les-Bains



Directrice : Sophie Gautier Malterre

tél : 09 53 47 02 51

mail : lespetitsloups@alfa3a.org

EAU-ASSAINISSEMENT

Par arrêté du 28 décembre 2012, Monsieur le Préfet de l'Ain a étendu le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Gex (C.C.P.G.) à la commune de Vesancy.

C'est au titre de cette disposition que la C.C.P.G. assurera la compétence « eau-Assainissement » sur le territoire communal.

Dans le cadre de deux contrats de délégation de service public, l'exploitation du service « Eau Potable » est confiée à la société « SOGEDO » tandis que la gestion du service « Assainissement Collectif » est assurée par le groupe « Lyonnaise des Eaux » et la compétence « Assainissement Non Collectif » est administrée en régie par les services de la C.C.P.G.

Le relevé des compteurs et les opérations de facturation relatives à l'eau et l'assainissement sont confiées à SOGEDO qui ne manquera pas, lors de l'envoi de sa première facture, de vous indiquer les différentes modalités de règlement (prélèvement, paiement à terme...).

Nous insistons sur le fait que dorénavant vos règlements ne doivent en aucun cas être transmis au Centre des Finances Publiques (Perception) de Gex.

En ce qui concerne cette première facture, le détail des tarifs appliqués est relativement complexe. En effet, suite au transfert de compétence, trois tarifs différents ont été pris en compte distinguant trois périodes successives :

1^{er} Avril 2012 / 31 Décembre 2012 : tarifs votés par le conseil municipal de Vesancy.

1^{er} Janvier 2013 / 10 Mars 2013 : tarifs votés par le conseil communautaire – Exploitation en régie.

10 Mars 2013 / date de relevé : tarifs communs à toutes les communes du Pays de Gex avec une exploitation des deux services en délégation de service public.

Détail des tarifs appliqués

	1 ^{er} avril 2012 31 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2013 10 mars 2013	10 mars 2013 Date de relevé
Part variable eau potable	0.81	0.75	1.3021
Part fixe eau potable	22.56	3.24	11.02
Part variable assainissement	0.81	0.95	1.1166
Part fixe assainissement		3.24	10.98
Redevance agence de l'eau préservation des ressources en eau	0.091 €/ m ³ d'eau consommé (eau potable)		
Redevance agence de l'eau lutte contre la pollution	0.28 € / m ³ d'eau consommé (eau potable)		
Redevance agence de l'eau modernisation des réseaux	0.15 € / m ³ d'eau consommé (assainissement)		
T.V.A.	Eau Potable : 5.5% applicable sur tous les postes « Eau Potable » postérieurs au 10/03/2013 Assainissement : 7% applicable sur tous les postes « Assainissement » postérieurs au 10/03/2013.		

Pour toutes informations que vous souhaitez obtenir, vous pouvez contacter :

SOGEDO - 15 rue des Frères Lumières – Technoparc 01 630 SAINT GENIS-POUILLY.

Tél. 04 50 41 30 30 Fax : 04 50 42 22 41 Mail : st-genis-pouilly@sogedo.fr

Urgence 24h/24 au 04 74 37 08 79 en dehors des horaires de bureaux.

La Lyonnaise des Eaux – 200 rue Edouard Branly – Technoparc 01 630 SAINT GENIS-POUILLY.

Tél. 04 37 03 55 07 Fax : 04 50 20 22 40 Mail :

Urgence 24h/24 au 0810 796 796 en dehors des horaires de bureaux.

La Communauté de Communes du Pays de Gex / Service eau & Assainissement

426 Chemin des Meuniers 01 280 PREVESSIN-MOENS

Tél. 04 50 40 84 48 Fax : 04 50 40 85 77 Messagerie : eau.assainissement@ccpg.fr

Les deux délégataires des services « eau et assainissement » ainsi que les services communautaires ne manqueront pas de vous proposer un service de qualité. N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez le moindre problème ou si avez simplement une interrogation sur un aspect technique ou financier.

Le Vice-Président Délégué à l'Eau et l'Assainissement
Guy MAURIN



Vers quel numéro rediriger un usager ?

Pour toute question liée à la Redevance Incitative et pour commander un bac ou changer le volume, contacter le :

► N° Vert 00 800 75 27 84 20

UNIVERSEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Pour toute question liée au tri sélectif ou au compostage, contacter le :

► N° Vert 0 800 800 215

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Pour toute autre question concernant le Service Gestion et Valorisation des Déchets de la CCPG, contacter le 04 50 99 12 01 ou envoyer un courriel à : dechets@ccpg.fr

Au **1er mars 2013**, la Redevance Incitative entre dans sa phase de test. En **octobre 2013**, une facture fictive sera envoyée à chaque usager. Il pourra ainsi mesurer le résultat de son comportement. Le calcul sera fait sur le principe de la Redevance Incitative en fonction de l'utilisation du service pendant la période test.

Au **1er Janvier 2014**, la Redevance Incitative entrera en vigueur pour tous les usagers de la CCPG et la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères actuelle (TEOM) disparaîtra de l'impôt foncier.

✓ L'objectif de la Redevance Incitative est d'améliorer les performances de recyclage et de réduire la quantité de déchets incinérés. Pour cela, il est nécessaire de changer nos comportements grâce au tri, au compostage, aux achats responsables, etc.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE GEX



Avec ou sans jardin individuel, en pavillon ou en immeuble, composter c'est possible !

Epluchures de fruits et légumes, feuilles mortes, fleurs fanées... autant de déchets qui pourraient être déposés dans votre futur composteur ! Vous réduirez alors le volume de votre poubelle et produirez vous-même un compost de qualité, naturel et gratuit, qui améliorera la productivité de votre jardin.

Si vous souhaitez acquérir un composteur ou tout simplement obtenir des informations sur le compostage, ne manquez pas la prochaine réunion organisée par la Communauté de Communes du Pays de Gex et le SIDEFAGE : **jeudi 11 avril à 18h30**, aux services techniques de la CCPG, 426 chemin des meuniers, 01 280 Prévessin-Moëns.

Vous pouvez dès à présent réserver votre composteur via notre site Internet : www.ccpq.fr/dechets ou par téléphone au 0 800 800 215.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter le service Gestion et Valorisation des Déchets de la Communauté de Communes du Pays de Gex par téléphone au 04 50 99 12 01 ou par email à l'adresse suivante : dechets@ccpq.fr.



Lors des funérailles de Félix Blanc, le mercredi 13 février 2013, l'hommage suivant a été lu ,à l'église de Vesancy, par Pierre Hotellier.



Lily nous a quittés ce 8 février dernier, à l'âge de 92 ans. Il était le doyen de notre village.

Il a résisté de longs mois contre la maladie, soutenu à bout de bras par Geneviève qui l'a gardé près d'elle jusqu'à l'extrême limite, avec l'énergie du désespoir mais aussi dans l'espérance de la Vie au-delà.

Né en 1920 dans le village voisin de Mourex, il était de la génération de paysans de l'entre deux guerres. Marqué par le passé de ses parents : sa mère Claire qui avait quitté son Jura natal pour rejoindre Edmond, survivant meurtri et désabusé de la Grande Guerre. Lily gardait un souvenir amer du dur métier de paysan qu'il exerça dès l'adolescence pour aider son père malade.

Mobilisé pendant l'été 1940, -grâce au conseil d'un père qui avait fait la Grande Guerre-, il échappa au destin des recrues de l'époque : les camps de prisonniers en Allemagne. Ironie de l'histoire, c'est lui qui gardait les prisonniers allemands, quelques années plus tard, au barrage de Génissiat.

La vie avait été dure pendant sa jeunesse, mais il aimait la vie!

Ses parents ne l'avaient pas prénommé Félix pour rien. Il profitait de courts moments de répit pour s'évader : la Société de Musique de Gex, le bal du dimanche soir, les amis de la Société de Jeunesse, les sorties en moto...et la chasse, qu'il pratiqua avec passion et retenue, en équipe avec René et leurs amis chasseurs, jusqu'à ce que ses jambes ne le portent plus.

Cela ne l'empêchait pas de participer activement à la vie du village. Trois mandats de conseiller municipal, où sa droiture, sa franchise et son bon sens terrien contribuaient à la bonne administration de la commune.

Il fut aussi un président apprécié de la Société de Chasse et un membre dévoué de la compagnie des Sapeurs -Pompiers .

Et puis, un beau jour de l'été 1955, il épousa Geneviève. Ce fut certainement le tournant de sa vie. Seul jusque là, il trouvait là une compagne aimante, attentive et de bon conseil, qui lui donna très vite deux belles petites filles : Françoise et Dominique.

Les années soixante furent sans doute les plus belles années de sa vie. Geneviève avait finalement obtenu le poste d'institutrice du village et Lily avait abandonné sans regret la ferme et ses vaches pour entrer à l'ONU en 1962. Quel contraste ! Il s'y trouvait bien. Il y passa 18 années et fut un collaborateur apprécié au service courrier, jusqu' en 1980.

Suivit une heureuse retraite, rejoint par Geneviève en 1986.

Retraite active car Lily secondait Geneviève dans ses nombreuses tâches bénévoles : en particulier, l'entretien de la chapelle de Riantmont, l'organisation du pèlerinage et de la kermesse du lundi de Pentecôte, l'animation de la chorale de notre église, les sorties scolaires lorsque Geneviève était en activité...

S'il n'était pas paysan dans l'âme, c'était un amoureux de la nature. Il cultivait avec passion son jardin potager, entretenait les arbres de son verger, visitait ses bois, son étang où il pêchait des truites pour les repas de fête...

La vieillesse ne lui faisait pas peur. Il lui demandait seulement de lui laisser un minimum d'autonomie pour continuer à s'occuper de son jardin et de sa maison, ce qu'il a fait pendant une heureuse retraite de plus de 30 ans, avec Geneviève à ses côtés et pas très loin, Françoise et Dominique, leurs conjoints Didier et Michel et cinq petits enfants.

En résumé, une vie heureuse et bien remplie !

Cher beau-frère, au nom de ta famille, au nom de tes amis rassemblés dans cette église dont tu étais l'un des plus fidèles paroissiens, nous t'adressons un dernier ADIEU dans l'espérance de la résurrection.

Hommage lu à l'église, le 21 mars 2013, par Amandine Robbez lors des funérailles de sa grand-mère, Gabrielle Robbez née Montessuit .

Mamy Gaby,

Un à un nous sommes venus agrandir la famille : Jérémy, David, Ludovic et Arnaud, Amandine, Pauline, Emilie, Mélissa, Melody, Noémie, Elise, Marine et Damien. Avec Papy, vous nous avez accueillis avec Amour et nous en gardons de beaux souvenirs.

On se souviendra toujours de ces bonnes odeurs dans la cuisine. Tes talents de pâtissière nous faisaient tant plaisir si bien les meringues, le riz au lait, les rissoles, les bugnes, les roulés et ce fameux gâteau... Celui dont la « part du pauvre » était si importante afin qu'il en reste jusqu'à la fin de la journée. Une véritable Mamie Gâteau.

On se souviendra toujours des moments où l'on venait te voir, à la table de la cuisine on te retrouvait et on jouait à la Barbie, à la dinette, on essayait ton rouge à lèvres et l'on repartait toujours avec des Krema plein les poches.

On se souviendra toujours des lundis de Pentecôte où l'on récupérait les lots chez toi, des goûters Galettes des Rois, où l'on se chamaillait pour la fève et des chocolats de Pâques choisis au goût de chacun.

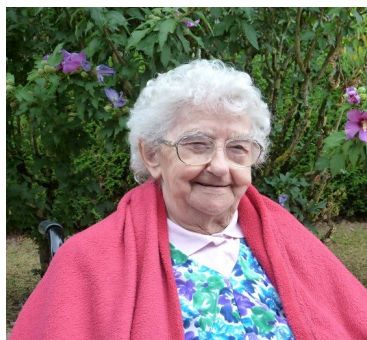
On se souviendra toujours des airs d'accordéon que tu écoutais sur la TV8 Mont Blanc, des jeux télévisés et de Vivement Dimanche Prochain que l'on regardait avec toi.

Tu nous a souvent raconté ton enfance à Méribel. Tu étais une bonne élève, on le sait, puis tu as rencontré papy avec qui tu as fait ta vie et eu 8 enfants.

On se souviendra toujours de ton franc parler, tes petites remarques dites avec maladresse mais tu étais aussi attentionnée, comme lorsque les jumeaux rentraient chez eux et que tu voulais t'assurer qu'ils avaient fait bonne route. Tu aimais recevoir nos cartes postales dans lesquelles on te racontait nos vacances.

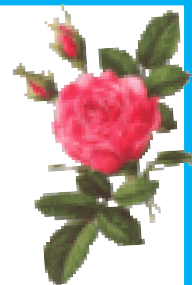
On se souviendra toujours de ta spontanéité, sans que tu le veuilles, tu nous faisais rire. Et lorsque tout n'était pas rose, on n'oubliera pas ton courage et ton optimisme « on fait aller » tu nous disais en souriant.

"Quoi de neuf par le temps ?"





Mme Corso fête ses 90 ans



Le lendemain de ses 90 ans, quelques membres du CCAS sont venus lui souhaiter, au nom de la commune, un bon anniversaire, une bonne santé tout en dégustant un bon verre d'Asti.

Ersilia a vu le jour le 24 mars 1923 dans un petit village de montagne, en Lombardie. Elle est la deuxième d'une famille qui comptera cinq enfants. Jusqu'à l'âge de 20 ans, elle aide ses parents à la ferme familiale. Puis après la guerre, la Suisse voisine étant pourvoyeuse d'emplois, Ersilia franchit la frontière et va travailler comme aide ménagère dans une famille des Grisons. De cette première expérience en dehors de son pays natal, elle gardera de très bons souvenirs. Après quelques années, ses deux sœurs, qui étaient déjà à Gex, lui trouvent une place à l'hôtel Bellevue et c'est là, sept ans plus tard, qu'elle rencontre Aldo son futur mari, habitant de Vesancy. De cette union, naît leur fils Jean-Pierre en 1965 qui leur donnera, à son tour, deux petits enfants : Elisa et Théo.

Jusqu'à sa retraite, Ersilia fera des ménages, principalement dans trois familles de Vesancy chez lesquels elle sera très appréciée et nouera, avec eux, des liens d'amitié.

L'année prochaine, en 2014, Ersilia et Aldo fêteront leurs noces d'or et cela fera, pour elle, 50 ans qu'elle vit au village : une vraie vesancienne !



Les Amis de la Chapelle

Lundi de Pentecôte à VESANCY

C'est la fête !

LES AMIS DE LA CHAPELLE de Riantmont
et le groupement paroissial organisent le
traditionnel pèlerinage à Riantmont,
suivi de la kermesse dans la cour du château



Lundi 20 mai 2013

- 10 h 15 Rassemblement des pèlerins devant l'église de Vesancy
10 h 30 Départ de la procession
11 h 00 Messe en plein air à la Chapelle (si mauvais temps, la messe sera
 célébrée à l'église de Vesancy)
12 h 30 Repas champêtre (grillades au feu de bois), dans la cour du château
 sous les tentes abritant du soleil ou de la pluie. Buvette, pâtisseries
Après-midi Animation musicale et pour les enfants : jeux divers, maquillage...



**Venez rejoindre les bénévoles de l'association pour
aider à la réussite de cette fête ; toutes les bonnes
volontés sont les bienvenues !**

**Votre aide ou participation vivement appréciée,
renforce les liens amicaux au sein de notre village.**

Voici les différents postes où votre concours nous est très utile :

Vendredi 17 mai, le matin : transport de matériel de la commune de Gex

Samedi 18 mai, l'après-midi : installation du bar, des guirlandes

Dimanche 19 mai, l'après-midi : installation des tentes de la commune

Lundi 20 mai :

- **dès 7 h :** mise en place des tables, vous pourrez **apporter vos gâteaux maison** au stand pâtisseries ,
- **dès midi :** aide au service des repas, vente des enveloppes pour la tombola, tenue des stands de jeux des enfants...

Courant mai, un avis déposé dans chaque boîte aux lettres vous rappellera cette manifestation.

Réservez cette date pour une belle journée de convivialité et d'amitié !

CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV

L'assemblée générale du CLAV

Fort de ses 64 adhérents, le CLAV a organisé son assemblée générale le mercredi 13 mars 2013. Après avoir vérifié si le quorum était atteint, Lisbeth Ducret, la présidente, a ouvert la séance en demandant à l'assistance d'observer une minute de silence en hommage à nos chers disparus.

Après les remerciements à la municipalité pour le prêt de la salle et sa subvention, Lisbeth a rappelé toutes les activités effectuées tout au long de l'année 2012 : 4 repas, 2 lotos, un concours de belote, une chasse à l'œuf de Pâques sans oublier les jeux des vendredis après-midi.

Puis, la trésorière a présenté le rapport financier au 31 décembre 2012.

Lisbeth a repris la parole pour annoncer les projets, notamment, la sortie d'un jour le 7 juin dans la vallée d'Aulps ainsi que le projet de voyage en septembre pour visiter Milan et les îles Borromées. Les suggestions de voyage restent ouvertes.

Lisbeth a remercié les personnes qui aident le club de maintes façons : Rose Rapetti, les membres du comité et bien sûr Alain Teppe pour tous les repas qu'il nous prépare gracieusement.

En ce qui concerne le renouvellement du bureau, l'assemblée a donné son accord à la réintégration de Dominique Groulade en tant que secrétaire et le comité est particulièrement ravi de son retour.

La séance s'est terminée par le verre de l'amitié et non sans remercier Lisbeth, notre présidente pour tout son dévouement pour le club.

SORTIE DANS LA VALLEE D'AULPS

entre Thonon et Morzine

Vendredi 7 juin 2013



Dans la matinée : visite commentée des **Gorges du Pont du Diable**.

Dans une gorge profonde, on découvre, en toute sécurité, les effets spectaculaires de l'érosion de la Dranse telles que les marmites de géants creusées par les tourbillons sur un calcaire dur et coloré.

A midi : déjeuner au restaurant " Les Sapins" au bord du **lac de Montriond**

L'après-midi : visite commentée de **l'Abbaye d'Aulps**.

Pendant 700 ans, elle fut un site cistercien, de la Savoie médiévale dont il ne reste que des vestiges. L'ancienne ferme monastique restaurée, propose aux visiteurs de découvrir l'histoire de l'abbaye, la vie quotidienne des moines et les secrets des plantes médicinales.

Tarif : **60 €** tout compris

Départ : **7h30** devant le château de Vesancy

Date limite d'inscription : **31 mai 2013**

Lisbeth Ducret : 04 50 41 56 87 ou Eliane Jonker : 04 50 42 39 39

CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV

Concours de belote

Vendredi 19 avril à 14 h

Belote



Repas de printemps

Vendredi 3 mai à 20h

Concours de boules

Dimanche 23 juin

Inscriptions à 9h30 ouvertes à tous

Buffet froid Buvette



ASSOCIATION ASSOCIATION ASSOCIATION

www.haïti-ecole.org

Haïti-Écoles

PEINTURE NAÏVE HAÏTIENNE

ou la couleur à profusion



Après un hiver blanc à Vesancy, les membres de l'association "Haïti-Écoles" dont Marie-Noëlle et Pierre Batard font partie, ont organisé une exposition-vente de peintures et de sculptures sur métal (bosmétal) à l'Office de Tourisme de Divonne-Les-Bains début mars.

Les bénéfices de cette exposition aideront à scolariser les 2800 enfants défavorisés des écoles de Verrettes et de La Chapelle en Haïti, que l'association soutient.

Nouvelles des écoles et des cantines

Après les deux cyclones successifs en septembre et octobre 2012 qui ont détruit les récoltes des petits cultivateurs dans certaines zones du pays, les parents ne peuvent pas aider au maintien des cantines. Pendant cette période difficile, l'association vient d'envoyer pour le 2^{ème} trimestre une aide supplémentaire pour les cantines aux deux responsables des écoles de Verrettes et de La Chapelle.

Notre priorité :

la scolarisation et la nourriture pour ces enfants haïtiens.

M.N. Batard

Amicale des Anciens de Vesancy

Voici la lettre du président Yves Gardian

Notre association à été créée en septembre 2012 après une conversation avec Jean Jacques qui s'est terminée par "et si on faisait une association des Anciens de VESANCY" et voilà, c'était parti... Nous totalisons actuellement une centaine de sympathisants, tous anciens de VESANCY et tous un peu nostalgiques de cette période qui va de 1960 à 1970.

Notre Amicale a pour but de renouer des contacts avec les habitants de VESANCY qui ont connu ces camps de vacances et aussi, pourquoi pas, expliquer aux habitants qui n'ont pas vécu cette période, nos aventures au ruisseau, au petit bois, et surtout à la chapelle, et rappeler aussi qui était Jean Pierre SASTRE : un homme qui a consacré sa vie à l'enfance et qui a sorti pas mal d'ados de la rue et du désœuvrement.

Nous avons passé vraiment de très bonnes vacances dans votre petit village et dans cette ferme que nous avons réparée de nos mains. Oui, vraiment que de bons souvenirs pour la cinquantaine de personnes qui vont monter pour le 9 juin, et pourquoi pas une petite délégation de quatre ou cinq personnes lors de la fête du village le 20 mai.

Bien amicalement et à bientôt

De 1960 à 1970, Jean Pierre Sastre, un éducateur, organisait, tous les étés, des camps de vacances à Vesancy. Les enfants ont d'abord campé à la cure puis au château et enfin à la ferme de la Combette.

Des anciens de "la colo de Jean Pierre" ont créé une association et souhaitent venir passer une journée à Vesancy, pour rencontrer les habitants qui les ont connus et partager avec eux de très bons souvenirs de jeunesse.

A cette occasion, un pique-nique sera organisé le dimanche 9 juin dans le mont ou en cas de mauvais temps, au château .

Les personnes intéressées pour participer à ces retrouvailles peuvent contacter :
Jacques Hotellier au 04 50 41 67 02 ou Jean Louis Mugnier au 04 50 41 86 67



Classe de découvertes

Nous remercions tous ceux qui, par leur participation à nos actions de financement (repas indien, vente de fromages, vente de gâteaux et vente de choucroute) soutiennent les projets de l'école.

M. Grandclément
(Directeur de l'école de Vesancy)

Pour poursuivre le financement de notre projet de classe de découvertes en Crète, nous organisons une nouvelle vente de fromages.

Anouk et Mélisse CE2
(pour la coopérative de la classe des grands)

Vente de fromages du Haut-Jura !

organisée par la coopérative de la classe des grands

N'hésitez pas à en parler à vos amis et proches ! (Retrouvez ce bon de commande sur le site internet de l'école.)

Retour des commandes pour le **vendredi 12 avril**, dans la boîte de l'école ou directement auprès des enseignants.

Livraison : le **vendredi 19 avril à 16h30**.

Les quantités préparées ne pouvant pas être exactes, le prix réel vous sera communiqué au moment de la livraison.

La totalité du prix sera à régler à la livraison seulement.

Nom-Prénom :

N° Téléphone :

Produit	Prix / Kilo	Quantité commandée (minimum 300g)	Prix
Morbier	9,90 €		
Bleu de Gex	9,90 €		
Raclette	9,90 €		
Comté 6 mois	10,50 €		
Comté 12 mois	12,00 €		
Mousseron Jurassien	10,00 €		
Tomme de montagne	9,90 €		

PRIX TOTAL :€

MESSAGES ANNONCES MESSAGES ANNONCES



Office de Tourisme Pays de Gex-La Faucille
Square Jean Clerc – BP 436 – 01174 GEX Cedex
Tel.: +33 (0)4 50 41 53 85
www.paysdegex-lafaucille.com



Sorties Nature à Vesancy

Vous aimez la nature et êtes avides de découvertes, alors profitez des sorties nature proposées par l'Office de Tourisme Pays de Gex – la Faucille pour passer un moment convivial.

A vos agendas et notez les sorties suivantes :



Le **dimanche 28 avril 2013**, de 9h à 11h30, vous êtes conviés à une séance découverte de marche nordique, avec l'association Plaisir Nordic.

Recommandations : tenue adaptée exigée (vêtements souples et baskets ou chaussures trail). Matériel fourni.

Le **jeudi 27 juin 2013**, de 9h30 à 12h, participez à une randonnée découverte dans les Bas Monts de Vesancy, avec Carole Cheneval, guide accompagnatrice.

Recommandations : venez équipés de chaussures de randonnée, d'un chapeau, d'un coupe-vent et d'un sac à dos comprenant eau, en-cas, crème et lunettes de soleil.

Lieu de départ : **Place de la Batteuse à Vesancy.**

Tarif : **15€** par personne.

Inscriptions obligatoires auprès de l'O.T.P.G.F. au + 33 (0)4 50 41 53 85 ou à info@paysdegex-lafaucille.com



SOS NUISIBLES 01 Arcades d'Ornex



Lutte contre tous les nuisibles : taupes, rongeurs

Élimination puces, cafards, guêpes, frelons...

Dépigeonnage

sosnuisibles01@gmail.com

Tél : 04 50 28 66 95
06 60 34 10 85

Corps des sapeurs-pompiers de Vesancy

RECRUTEMENT



Comme de nombreux Centres de Première Intervention du Pays de Gex et du département de l'Ain, les sapeurs-pompiers de Vesancy connaissent depuis quelques années de grosses difficultés de recrutement.

Dans une société toujours plus individualiste, de moins en moins de personnes sont prêtes à s'investir et à donner de leur temps pour la collectivité. Cette triste réalité met aujourd'hui le Corps des sapeurs-pompiers de Vesancy face à de grandes difficultés de fonctionnement.

En effet, comme pour les Centres de Première Intervention voisins, **le risque d'une dissolution du Corps des sapeurs-pompiers de notre village est réel.**

Ayant à cœur de continuer à servir les habitants de notre commune - et avec le soutien sans faille de nos autorités municipales - nous lançons aujourd'hui une campagne de recrutement.

Nous invitons tous les habitants de notre village, homme ou femme, de 18 à 45 ans, à venir grossir nos rangs et se former afin de continuer à assurer la sécurité des biens et des personnes sur le territoire de notre commune.

Une séance publique d'information sera organisée à la salle des fêtes du château, le

Samedi 27 avril à 11 h

Venez nombreux, il en va de l'avenir du Corps des sapeurs-pompiers de **Vesancy.**

Premier sourire du printemps

*Tandis qu'à leurs œuvres perverses
Les hommes courent haletants,
Mars qui rit malgré les averses,
Prépare en secret le printemps.*

*Pour les petites pâquerettes,
Sournoisement lorsque tout dort,
Il repasse des collerettes
Et cisèle des boutons d'or.*

*Dans le verger et dans la vigne,
Il s'en va, furtif perruquier,
Avec une houppe de cygne,
Poudrer à frimas l'amandier.*

*La nature au lit se repose ;
Lui descend au jardin désert
Et lace les boutons de rose
Dans leurs corsets de velours vert.*

*Tout en composant des solfèges,
Qu'aux merles il siffle à mi-voix,
Il sème aux prés les perce-neiges
Et les violettes aux bois.*

*Sur le cresson de la fontaine
Ou le cerf boit, l'oreille au guet,
De sa main cachée il égrène
Les grelots d'argent du muguet.*

*Sous l'herbe, pour que tu la cueilles,
Il met la fraise au teint vermeil,
Et te tresse un chapeau de feuilles
Pour te garantir du soleil.*

*Puis, lorsque sa besogne est faite,
Et que son règne va finir,
Au seuil d'avril, tournant la tête,
Il dit : »Printemps, tu peux venir ! »*



Théophile Gautier (1811-1872)